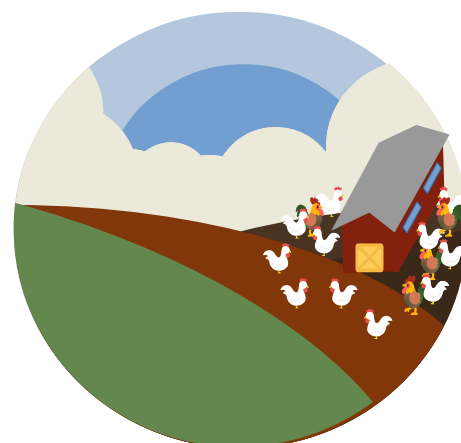


## ERMG 11

# Protection des animaux dans les élevages

Tous les élevages, sauf les élevages de porcs ou de veaux en bâtiment



Je suis un agriculteur sollicitant une aide PAC

Je mets en œuvre des bonnes pratiques d'élevage respectueuse du bien-être des animaux dans mon exploitation



Concrètement, qu'est ce que je dois faire ?



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION

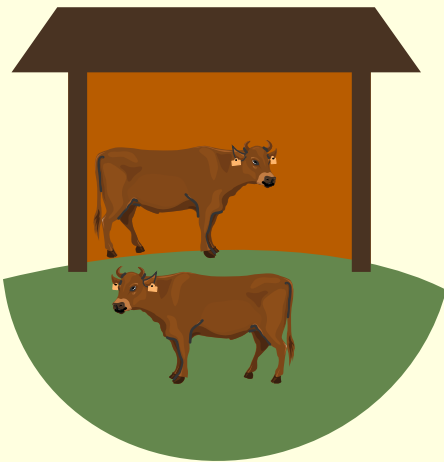
Liberté  
Égalité  
Fraternité



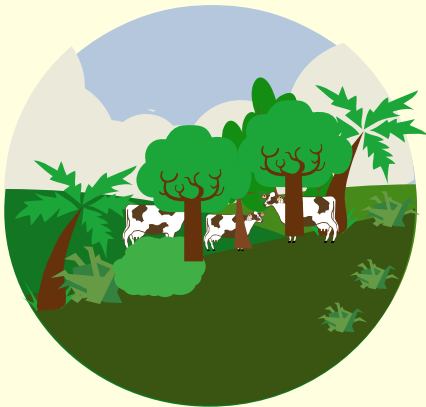
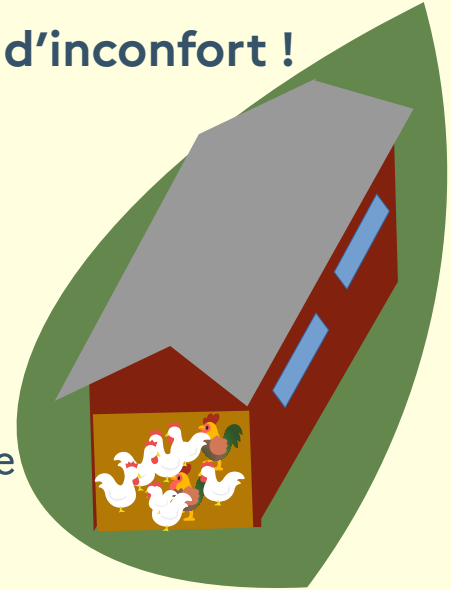
Quelles sont les bonnes pratiques à respecter ?



## Mes animaux ne doivent pas souffrir d'inconfort !



En bâtiment, bonne condition d'ambiance : qualité de l'air, température, taux d'humidité, éclairage (naturel ou artificiel), zone de couchage sec et propre



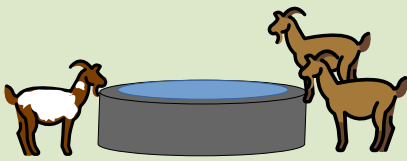
En extérieur, Présence d'abris naturels pour protéger les animaux contre les intempéries



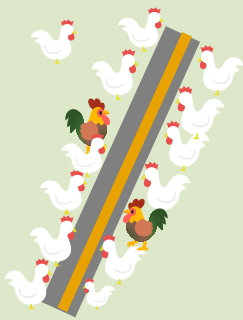
Retrait des matériaux pouvant entraîner des blessures sur mes animaux, aussi bien dans les bâtiment que sur les parcours extérieurs.



## Mes animaux ne doivent pas souffrir de la faim ou de la soif !

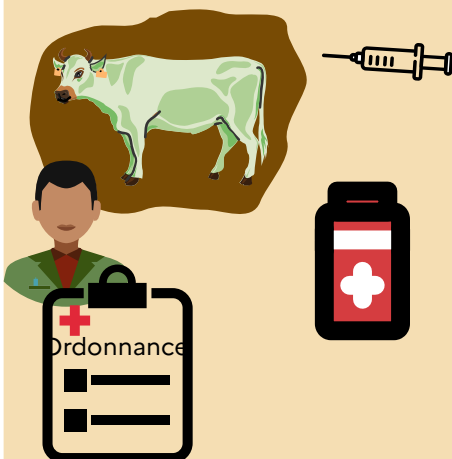


Du matériel pour l'alimentation et l'abreuvement fonctionnel, évitant la compétition entre animaux.



De l'eau et de la nourriture en quantité et à une fréquence suffisantes, et de qualité pour répondre aux besoins physiologiques de mes animaux

## Mes animaux ne doivent pas souffrir de douleurs, blessures ou maladies, sans soins adaptés !



- Isolement des animaux malades ou blessés
- Soins adaptés pour ces animaux

